

Gynécologie : de la charte aux pratiques

La question des violences sexistes et sexuelles lors de soins gynécologiques et obstétricaux en France a émergé sur les réseaux sociaux, dans les médias, puis a fait en 2018 l'objet d'un rapport du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) (1). Ce rapport distingue divers types de conduites allant de la maladresse verbale aux violences sexuelles et recommande notamment de « définir des repères pour un suivi gynécologique et obstétrical respectueux de la personne et de ses choix » (1).

Une charte rappelant certains principes. Dans cette perspective, le Collège national des gynécologues et obstétriciens français (Cngof) a créé un groupe de travail avec des associations d'usagers (1). Ce travail a abouti à la publication en octobre 2021 d'une "Charte de la consultation en gynécologie ou en obstétrique". Cette charte a été cosignée par six organisations de gynécologie et obstétrique et a été publiée, alors même qu'était médiatisée la mise en cause d'un gynécologue renommé, pour suivi par plusieurs patientes pour viols et violences (2,3).

La charte liste des principes pour la consultation, entre autres : examen gynécologique non systématique, notamment pour une première consultation de contraception ; information préalable et recueil du consentement avant tout examen ; possibilité de se dévêtir à l'abri des regards ; droit à être accompagnée ; consentement à la présence d'un étudiant lors de l'examen (2). Autant de principes applicables par tout soignant effectuant des examens intimes, mais non généralisés, comme le montrent de nombreuses prises de parole de patientes (4). Les signataires de la charte ont invité les praticiens à l'afficher dans leurs cabinets (2).

Et après ? Le Collectif interassociatif autour de la naissance (Ciane), consulté par le Cngof, a considéré qu'il s'agissait d'une « charte pour les femmes élaborées sans elles », en négligeant les propositions apportées par le Collectif (4,5).

Pour le collectif Stop aux violences obstétricales et gynécologiques, « un papier dans une salle d'attente ne solutionnera ni l'impunité, ni l'ampleur des violences gynécologiques » (6). Et de proposer notamment : une campagne grand public pour informer les patientes sur leurs droits et les bonnes pratiques médicales, la formation des professionnels à la prévention des violences, en faisant intervenir les patientes ; un numéro d'urgence pour ces violences (6). Pour apporter une aide pratique aux victimes de violences, le collectif Pour une Médecine engagée unie et féministe expose les voies de recours sur son site (7).

Les organisations de spécialistes ont fait un pas qui peut être vu comme une première étape. Mais des patientes et des associations, au-delà d'une charte, réclament surtout une amélioration des pratiques des soignants insuffisamment respectueux et estiment qu'un « partenariat soignant.e.s/soignées [est] urgent à instaurer » (6).

©Prescrire

Extraits de la veille documentaire Prescrire

- 1- Prescrire Rédaction "Violences sexistes et sexuelles et soins gynéco-obstétricaux : écouter les femmes" *Rev Prescrire* 2020 ; **40** (445) : 865-866.
- 2- Cngof et coll "Charte de la consultation en gynécologie ou en obstétrique" 21 octobre 2021 : 2 pages.
- 3- Cordier S et Stromboni C "Une charte pour la consultation en gynécologie" *Le Monde* du 21 octobre 2021 : 3 pages.
- 4- Bafoïl P "Violences gynécologiques : une si lente prise de conscience" 9 janvier 2022. Site internet lesjours.fr consulté le 11 janvier 2022 : 13 pages.
- 5- "Collectif Ciane", thread Twitter, 22 octobre 2021 : 1 page.
- 6- "Stop aux Violences Obstétricales&Gynécologiques", thread Twitter, 23 octobre 2021.
- 7- Pour une MEUF "Lutte contre les médecins agresseurs sexuels : l'impossible enquête". Site www.pourunemeuf.org consulté le 1^{er} décembre 2021 : 7 pages.

